

Soutien au transport – Etude actions

Cadre réglementaire

Dans le cadre des dispositions de l'article R543-290-4 du Code de l'environnement, doit être pris en charge par l'éco-organisme la reprise de déchets du bâtiment faisant l'objet d'une collecte séparée réalisée par des opérateurs de gestion de déchets sur le lieu d'un chantier de construction, rénovation ou démolition, lorsque la quantité de déchets produits est supérieure à 50 m³.

Le cahier des charges d'agrément précise que l'éco-organisme peut limiter cette prise en charge à hauteur de 80 % de ces coûts de référence.

Construction des coûts de référence

Les coûts de référence liée à la prise en charge du transport entre le chantier et le site de traitement comprennent :

- Les opérations de chargements des déchets ou des contenants ayant servis à la collecte des déchets sur chantiers
- Le transport entre le chantier et le site de traitement des déchets triés
- Les opérations de pesée et de déchargement sur le site de traitement.

Pour les chantiers où la collecte des déchets inertes est réalisée en benne, le coût de référence intégrera le coût de location d'une benne de 8-12m³.

1. Hypothèses coûts

- Coût horaire benne ampirol et chauffeur : 80€/h
- Coût horaire camion 16t et chauffeur : 85€/h
- Coût de location de la benne : 60€/mois

2. Hypothèses charges optimales

- Benne ampirol : 7 tonnes
- Camion vrac: 16 tonnes

3. Hypothèses du temps des opérations de chargement déchargement

	Temps de chargement	Temps de déchargement
Vrac	20 min	20 min
Benne (8-12m ³)	10 min	20 min

4. Hypothèses vitesses de parcours

Zone	Vitesse moyenne
Urbaine	18km/h
Mixte	36km/h
Rurale	60km/h

5. Coût de référence

A partir des hypothèses ci-dessus, les coûts de référence par zone et par type de véhicule sont les suivants :

Coût de référence en €/(t.km)	urbaine	mixte	rurale
ampirol (benne)	0,83	0,52	0,39
camion	0,44	0,29	0,23

La distance correspond à la distance en km entre le lieu du chantier et le site de traitement. La distance est calculée via google maps et correspond au trajet le plus court.

Pour l'outre-mer, le coût de référence est le coût en zone urbaine qui s'applique dans tous les cas.

Le coût de référence pour la mise en place et la location de la benne sur le chantier est de 2€/jrs

Soutiens

Conformément à la réglementation, les soutiens correspondent à de 80 % des coûts de référence.

Soutien - 80% du coût de référence en €/(t.km)	urbaine	mixte	rurale
ampirol (benne)	0,67	0,41	0,31
camion	0,35	0,23	0,18

Ils seront calculés sur la base des tonnages livrés sur le site de traitement en contrat avec Ecominero. Le recollement avec le chantier se fera avec le numéro de DAP (demande d'acceptation préalable) du chantier communiqué par l'entreprise de travaux.

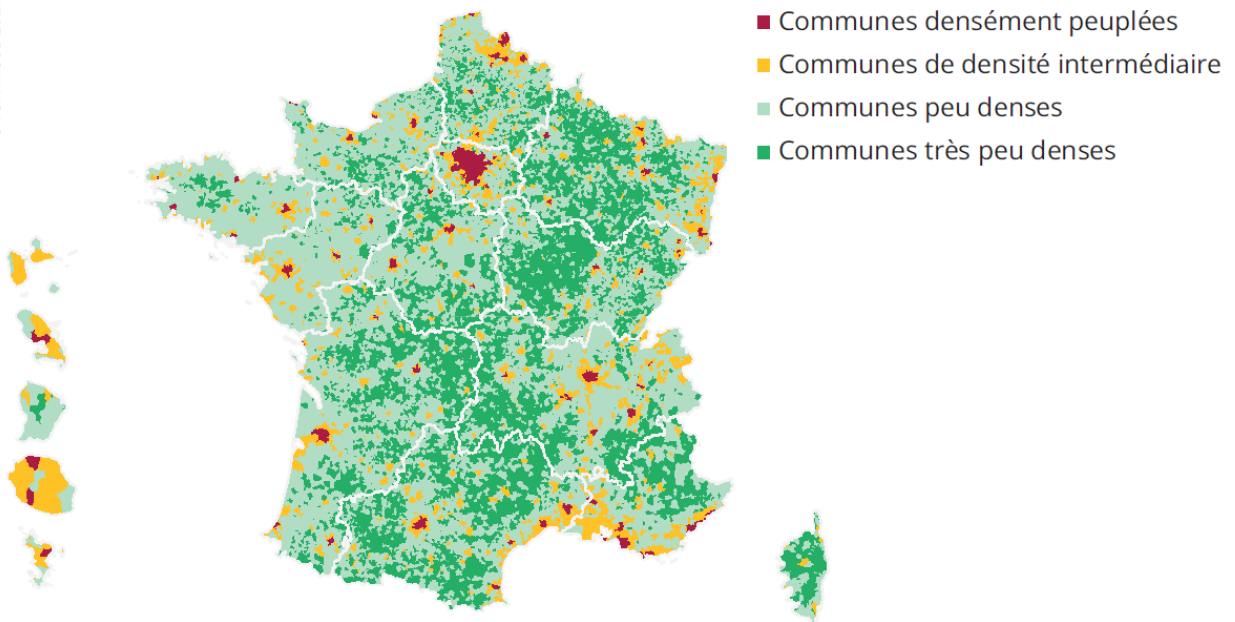
Pour la location de benne, le soutien est de 1.6€/jrs et sera versé via les bons d'enlèvement et de mise en place de la benne.

Définition des zones géographiques

- Urbain : Communes denses au sens de la grille de densité communale de l'INSEE¹
- Mixte : Communes de densité intermédiaire au sens de la grille de densité communale de l'INSEE
- Rural : Communes peu denses et très peu denses au sens de la grille de densité communale de l'INSEE

C'est la commune où est situé le chantier qui fixe la dénomination géographique de la zone utilisée pour le calcul de référence.

© IGN-Insee 2021



¹ [1.3 Grille de densité communale – La France et ses territoires | Insee](#)